

Politique de garantie du système de stockage d'énergie domestique Anker SOLIX X1 - UE

Anker SOLIX offre une garantie directe traitée de la manière la plus simple possible. Les périodes de garantie varient en fonction des modèles ; veuillez consulter le tableau ci-dessous.

Garantie limitée :

Tous les défauts de qualité des articles vendus directement par Anker ou par les revendeurs agréés Anker sont couverts par une garantie étendue. La garantie commence à la date de l'installation en production ou 180 jours après la livraison, selon la première de ces éventualités.

Cette garantie s'ajoute à toutes les garanties légales prévues par la loi.

Remarque : les périodes de garantie ci-dessous ne sont valides que pour les achats effectués sur notre site Internet officiel ou auprès de partenaires mentionnés sur notre site Internet officiel. Si vous avez effectué votre achat auprès d'un magasin local, d'un revendeur ou d'un distributeur qui ne figure pas sur notre site Internet officiel, veuillez contacter support@anker.com, en incluant votre reçu de commande pour confirmation.

Période de garantie

Nom	SKU (UGS)	Photos d'illustration	Période de garantie
Anker SOLIX X1 module énergétique	A5102GZ1	 	10 ans
X1-H3.68K-S	A5102GZ2		
X1-H4.6K-S	A5102GZ3		
X1-H5K-S	A5102GZ4		
X1-H6K-S	A5103GZ1		
X1-H5K-T	A5103GZ2		
X1-H8K-T	A5103GZ3		
X1-H10K-T	A5103GZ4		
X1-H12K-T			

<p>Anker SOLIX X1 module de batterie X1-B5-H</p>	<p>A5220GZ1</p>		<p>10 ans</p>
<p>Clé WLAN DG-WF-H</p>	<p>A5461G11</p>		<p>5 ans</p>
<p>Clé mobile VCB-5106L8-WB-AK</p>	<p>A5460G11</p>		<p>5 ans (plan de données inclus)</p>
<p>Capteur d'alimentation - 1P DDSU666</p>	<p>A5420G22</p>		<p>24 mois</p>
<p>Capteur d'alimentation - 3P DTSU666</p>	<p>A5430G21 A5430G22</p>		<p>24 mois</p>

Spécifications de garantie

Produit	N° de pièce	Période de garantie	Rendement pendant la période de garantie	Extension de garantie
Anker SOLIX X1 module de batterie	A5220	10 ans	13,17 MWh (80 % de la capacité à fin de vie — EOL)	Non applicable

Remarques

- La garantie limitée Anker est restreinte au pays d'achat. La garantie limitée est nulle et non avenue pour les articles emportés en dehors du pays dans lequel ils ont été achetés à l'origine ou expédiés directement à partir d'un revendeur autorisé. Les garanties sur les produits sont annulées après remboursement total. Les garanties sur tous les produits de rechange suivent la même période de garantie que l'article défectueux d'origine.
- La politique de garantie du pack batterie prend fin soit à l'expiration de la période de garantie, soit lorsque le seuil de débit énergétique a été atteint, à condition que la capacité restante en fin de vie (EOL) respecte les exigences spécifiées. La première de ces conditions à survenir prévaut. La garantie du module énergétique CC-CC est uniquement limitée dans le temps et indépendante des performances de la batterie. Il est important de noter que les garanties du pack batterie et du module énergétique sont fournies séparément et ne sont pas liées.
- Le fonctionnement et la durée de vie de la batterie dépendent de la température de fonctionnement, de l'humidité et de l'altitude. La température de fonctionnement recommandée de la batterie est de 15 à 30 °C (pour plus de détails sur les exigences relatives à l'environnement de fonctionnement du produit, consultez la fiche de caractéristiques).
- Les batteries doivent être installées dans les 30 jours suivant leur réception pour bénéficier de la garantie. Lorsque l'état de charge (SOC) de la batterie atteint 0 %, chargez la batterie dans un délai de sept jours. Tout dommage permanent de la batterie dû au fait que le client n'a pas chargé la batterie correctement n'est pas couvert par la garantie.

Procédure de traitement :

Si, pendant la période de garantie applicable, l'acheteur constate un défaut de matériau et cherche à activer la garantie limitée, l'acheteur doit, dans les plus brefs délais après cette découverte, signaler le défaut à Anker SOLIX en envoyant un e-mail à l'adresse support@anker.com (une liste complète de tous les moyens de contact disponibles se trouve sur la page [Contactez-nous](#) du site Web Anker SOLIX) en mentionnant les informations suivantes : (i) brève description du défaut, (ii) numéro de série du produit et (iii) copie scannée du reçu d'achat ou du certificat de garantie du produit concerné.

Sur notification de l'acheteur, Anker SOLIX fournit une analyse du problème et un dépannage dans la mesure du possible et, si le dépannage n'a pas permis de résoudre le problème ou n'est pas disponible dans le cadre de la garantie limitée, il poursuit la vérification de la garantie. Le numéro de série du produit doit être lisible et correctement attaché au produit pour pouvoir bénéficier de la garantie. Si Anker SOLIX détermine que le défaut signalé n'est pas couvert par la garantie limitée, Anker SOLIX en informera l'acheteur et expliquera la raison pour laquelle cette couverture n'est pas disponible. Si Anker SOLIX détermine que le défaut signalé est couvert par la garantie limitée, Anker SOLIX en informera l'acheteur et Anker SOLIX peut, à sa seule discrétion, prendre une des mesures suivantes :

Fournir à l'acheteur des pièces de rechange ou des unités de remplacement pour le produit ; Anker SOLIX ne choisira pas d'effectuer un remboursement, sauf si (1) Anker SOLIX n'est pas en mesure de fournir un remplacement et que la réparation n'est pas commercialement réalisable ou ne peut être effectuée en temps voulu, ou (2) si l'acheteur est disposé à accepter un tel remboursement. En cas de défaut, dans la mesure où la loi le permet, les seuls et uniques recours de l'acheteur sont ceux-ci.

Anker SOLIX déterminera si le produit doit être renvoyé à Anker SOLIX et, si tel est le souhait d'Anker SOLIX, si la procédure d'autorisation de retour de marchandise (« RMA ») sera invoquée. Anker SOLIX se réserve le droit de décider d'utiliser des pièces neuves ou remises à neuf pour les réparations sous garantie. Ces pièces, qu'elles soient neuves ou remises à neuf, seront au moins équivalentes sur le plan fonctionnel à la pièce d'origine concernée. Si le modèle de pièce détachée d'origine n'est plus disponible,

il peut être remplacé par un modèle de pièce détachée similaire.

La pièce détachée de remplacement fournie par Anker SOLIX sera fonctionnellement équivalente au produit défectueux du client en termes de caractéristiques, de fonctions et de compatibilité. La version du logiciel sera celle par défaut. En aucun cas Anker SOLIX ne remboursera le client en espèces ou en nature si le client refuse d'accepter le remplacement par un modèle de pièce détachée similaire. La période de garantie du produit de rechange suit le reste de la période de garantie du produit d'origine.

Si la procédure RMA est invoquée par Anker SOLIX, Anker SOLIX indiquera à l'acheteur comment emballer et expédier le produit ou la (les) pièce(s) au lieu désigné et livrera le produit ou la (les) pièce(s) réparée(s) ou remplacée(s) à l'acheteur dans le pays d'origine de ce dernier. Si la pièce ou le produit défectueux n'est pas réceptionné par Anker SOLIX dans les 60 jours suivant le lancement de la RMA, Anker SOLIX facturera au client, et le client paiera, le prix catalogue alors en vigueur pour ce nouveau produit ou cette nouvelle pièce. Le produit défectueux retourné ne doit pas avoir été démonté ou modifié sans l'autorisation écrite préalable d'Anker.

Exclusions de garantie :

La garantie limitée ne couvre pas les défauts d'apparence, de technologie ou de conception, ni les défauts qui n'affectent pas matériellement la production d'énergie ou qui réduisent la forme, l'ajustement ou la fonction du produit couvert, ni les défauts ou les pièces qui doivent être remplacées en raison de l'usure normale, de la corrosion, de la rouille ou des taches sur la coque ou la peinture du produit couvert.

La garantie limitée n'inclut pas :

- Les coûts liés au démontage, à l'installation ou au dépannage ; les programmes logiciels installés dans le produit sous garantie, ainsi que la récupération et la réinstallation de ces programmes et données ; les problèmes liés à la main-d'œuvre, ou l'installation n'ayant pas été effectuée par un installateur agréé.
- Les coûts liés au refus de l'acheteur initial d'installer les mises à jour du micrologiciel fournies par Anker SOLIX.
- La réinstallation de l'appareil à un autre endroit.

Cette garantie limitée ne s'appliquera pas si (a) l'acheteur n'a pas respecté les conditions générales ou d'autres accords régissant l'achat du produit, ou (b) le produit ou une partie de celui-ci est :

- a. endommagé à la suite d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'un accident, d'une négligence ou d'un manque d'entretien du produit ;
- b. endommagé à la suite de modifications, d'altérations ou de pièces jointes qui n'ont pas été autorisées au préalable et par écrit par Anker SOLIX ;
- c. endommagé en raison du non-respect des règles de sécurité applicables régissant l'utilisation correcte du produit ;
- d. endommagé en raison de l'utilisation de composants tiers non fournis par Anker SOLIX ;
- e. installé ou utilisé de manière non strictement conforme à la documentation, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation dans des environnements inappropriés, ou l'utilisation non conforme au mode d'emploi et au manuel d'utilisation, ou aux lois ou réglementations applicables (par exemple, le produit est exposé à des températures supérieures à 45 °C ou inférieures à -20 °C après l'installation), ou l'inutilisation du produit pendant une période de plus de 30 jours, ou la non-installation du produit reçu

de la part d'Anker SOLIX ;

- f. ventilé de manière insuffisante tel que décrit dans le guide d'installation du système Anker SOLIX X1 ;
- g. ouvert, modifié ou démonté d'une quelconque manière sans l'autorisation écrite préalable d'Anker SOLIX ;
- h. utilisé en combinaison avec des équipements, des éléments ou des matériaux non autorisés par la documentation ou en violation des normes et codes locaux ;
- i. endommagé par des logiciels, des interfaces, des pièces, des fournitures ou d'autres produits non fournis par Anker SOLIX ;
- j. endommagé à la suite d'une mauvaise préparation du site, d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise installation ;
- k. endommagé ou rendu non fonctionnel à la suite de catastrophes naturelles ou d'autres conditions environnementales anormales telles que la guerre ou les accidents de voiture, l'action de tiers, l'exposition directe à l'eau de mer, ou d'autres événements échappant au contrôle raisonnable d'Anker SOLIX ou ne résultant pas de conditions normales d'utilisation ;
- l. endommagé pendant ou en relation avec l'expédition ou le transport à destination ou en provenance de l'acheteur lorsque l'acheteur a organisé cette expédition ou ce transport.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

LES GARANTIES LIMITÉES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES REMPLACENT ET EXCLUENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE, ET TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS DE LA PART D'ANKER/ANKER SOLIX À MOINS QU'UNE AUTRE GARANTIE ET D'AUTRES OBLIGATIONS SOIENT CONVENUES PAR ÉCRIT PAR ANKER/ANKER SOLIX. CERTAINES JURIDICTIONS LIMITENT OU N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE GARANTIE, ET CETTE DISPOSITION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À L'ACHETEUR DANS CES JURIDICTIONS.

DANS LA LIMITE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ANKER/ANKER SOLIX, LE CAS ÉCHÉANT, EN DOMMAGES-INTÉRÊTS OU AUTRE, NE SERA PAS SUPÉRIEURE AU PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR L'ACHETEUR À ANKER/ANKER SOLIX POUR LE PRODUIT EN CAS DE RÉCLAMATION GARANTIE.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, ANKER/ANKER SOLIX DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE ET N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT POUR LES DOMMAGES OU BLESSURES AUX PERSONNES OU AUX BIENS OU POUR TOUTE AUTRE PERTE OU BLESSURE RÉSULTANT DE TOUTE CAUSE DÉCOULANT DE OU LIÉE À L'UN DES SES PRODUITS OU LEUR UTILISATION. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, ANKER/ANKER SOLIX NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR, OU ENVERS TOUT TIERS RÉCLAMANT PAR L'INTERMÉDIAIRE OU SOUS L'ÉGIDE DE L'ACHETEUR, DE TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE D'UTILISATION OU TEMPS D'ARRÊT DE L'ÉQUIPEMENT, OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU SPÉCIAL, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, LIÉ AUX PRODUITS, MÊME SI ANKER/ANKER SOLIX A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

LE SYSTÈME DE STOCKAGE D'ÉNERGIE DOMESTIQUE ANKER SOLIX X1 N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ COMME SOURCE D'ALIMENTATION PRINCIPALE OU SECONDAIRE DE SYSTÈMES DE SURVIE, D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL OU TOUTE AUTRE UTILISATION OÙ LA DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DE STOCKAGE D'ÉNERGIE DOMESTIQUE ANKER SOLIX X1 POURRAIT ENTRAÎNER DES BLESSURES OU DES PERTES DE VIES HUMAINES OU DES DOMMAGES MATÉRIELS CATASTROPHIQUES. ANKER SOLIX DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT D'UNE TELLE UTILISATION DU SYSTÈME ANKER SOLIX X1. DE PLUS, ANKER SOLIX SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER DE RÉPARER LES PRODUITS UTILISÉS À CES FINS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU SERVICE D'ANKER OU DU REFUS DE RÉPARER LES PRODUITS DANS DE TELLES CIRCONSTANCES.

LES DEMANDES DE L'ACHETEUR QUI VONT AU-DELÀ DES CONDITIONS DE GARANTIE ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, Y COMPRIS LES DEMANDES D'INDEMNISATION OU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE LIMITÉE, DANS LA MESURE OÙ ANKER SOLIX N'EST PAS SOUMIS À LA RESPONSABILITÉ LÉGALE. LES ÉVENTUELLES RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS NE SONT PAS AFFECTÉES. LA COUVERTURE AU TITRE DE LA GARANTIE LIMITÉE EST SUBORDONNÉE AU RESPECT PAR L'ACHETEUR DES EXIGENCES DE NOTIFICATION SUSMENTIONNÉES ET À SA COOPÉRATION AVEC LES DIRECTIVES D'ANKER SOLIX. LA SEULE OBLIGATION D'ANKER SOLIX ET LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ACHETEUR POUR TOUT DÉFAUT GARANTI PAR LES PRÉSENTES SONT LIMITÉS AUX ACTIONS EXPRESSÉMENT MENTIONNÉES CI-DESSUS. CES ACTIONS SONT DÉFINITIVES ET NE DONNENT AUCUN DROIT SUPPLÉMENTAIRE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'INDEMNISATION. SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS UN ACCORD CONCLU AVEC ANKER SOLIX, LA GARANTIE LIMITÉE ET LES DISPOSITIONS CONNEXES ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT SOUMISES AUX CONDITIONS GÉNÉRALES D'ANKER SOLIX Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXCLUSION DE GARANTIE, À LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ, À LA LOI APPLICABLE ET À LA JURIDICTION COMPÉTENTE.

L'ACHETEUR RECONNAÎT QUE LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ SUSMENTIONNÉES CONSTITUENT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'ACCORD ENTRE LES PARTIES ET QU'EN L'ABSENCE DE TELLES LIMITATIONS, LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS SERAIT SUBSTANTIELLEMENT DIFFÉRENT. CERTAINES JURIDICTIONS LIMITENT OU N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, ET CETTE DISPOSITION PEUT DONC NE PAS S'APPLIQUER À L'ACHETEUR DANS CES JURIDICTIONS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS SUR L'EXCLUSION DES DOMMAGES DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À L'ACHETEUR DANS CES JURIDICTIONS.

VOUS POUVEZ AVOIR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES EN DEHORS DE CETTE GARANTIE, ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UN PAYS À L'AUTRE. CETTE GARANTIE LIMITÉE N'AFFECTE PAS LES DROITS SUPPLÉMENTAIRES QUE VOUS AVEZ EN VERTU DES LOIS DE VOTRE JURIDICTION RÉGISSANT LA VENTE DE BIENS DE CONSOMMATION. CERTAINS ÉTATS OU PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE CETTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS DANS CES DOMAINES.

Contactez-nous

Téléphones :

IT : +39 800 776 561

ALL : +49 (800) 0002522

R-U : +44 (0)1616 056 301

Adresse e-mail : support@anker.com